Troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

6 décembre 2013
Français
Original: anglais

Première Réunion préparatoire
Genève, 6 décembre 2013
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Coûts estimatifs de la troisième Conférence d'examen

Coûts estimatifs liés à l'organisation de la deuxième Réunion préparatoire de la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

Note du secrétariat

1. La treizième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui s'est tenue à Genève du 2 au 5 décembre 2013, a décidé que la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention se tiendrait à Maputo, du 23 au 27 juin 2014. L'Assemblée a également décidé qu'une deuxième Réunion préparatoire se tiendrait, avant la troisième Conférence d'examen, à Genève, le 10 avril 2014.

2. Le présent document est soumis en application de la décision susmentionnée. Il y est indiqué que les coûts estimatifs des services de conférence et autres services qu'entraînera la tenue de la Réunion préparatoire s'élèvent à **158 500 dollars des États-Unis**. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts. Il convient de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la Réunion, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.

3. S'agissant des dispositions financières, il est rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 14 de la Convention, «les coûts … seront assumés par les États parties et les États non parties à la […] Convention participant [aux réunions] selon le barème dûment ajusté des quotes-parts des Nations Unies».

4. Sachant que les préparatifs de la Réunion préparatoire supposent des débours préalables et que les frais occasionnés par la tenue de ladite Réunion ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, le secrétariat établira des avis de recouvrement qui seront diffusés dès que les États parties, à leur treizième Assemblée, auront accepté l'estimation des coûts fournie ci-après, conformément à la pratique établie.

5. Il incombera aux États parties d'acquitter leur part des coûts estimatifs dès réception de l'avis de recouvrement.

Deuxième Réunion préparatoire de la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
Genève (Organisation météorologique mondiale), 10 avril 2014
(Montants en dollars des États-Unis)*

Services de conférence	*Service des séances*	*Documentation à établir avant la réunion*	*Documentation à établir au cours de la réunion*	*Comptes rendus analytiques*	*Documentation à établir après la réunion*	*Services d'appui*	*Divers*	***Total***
Interprétation et service des séances	12 900							**12 900**
Traduction, reproduction et distribution		107 800	7 000		7 000			**121 800**
Services d'appui[1]						500		**500**
Divers[2]							14 600	**14 600**
Total	**12 900**	**107 800**	**7 000**		**7 000**	**500**	**14 600**	**149 800**

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	149 800
B.	Coûts divers:	
	1) Location de deux salles de conférence	7 700
	Total partiel	**7 700**
	Coûts d'appui au programme (13 % en plus de B)	1 000
	Sous-total B	**8 700**
	Total général (arrondi) A + B	**158 500**

* Au taux de USD 1 = CHF 0,896.

[1] Technicien du son/enregistrement (1 x 1 jour): 500 dollars É.-U.

[2] Secrétaire (1 x 20 jours): 7 900 dollars; heures supplémentaires secrétariat (10 heures): 700 dollars; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières: 6 000 dollars.

Coûts estimatifs liés à l'organisation de la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

Note du secrétariat

1. La treizième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui s'est tenue à Genève du 2 au 5 décembre 2013, a décidé que la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention se tiendrait à Maputo, du 23 au 27 juin 2014.

2. Le présent document est soumis en application de la décision susmentionnée. Il y est indiqué que les coûts estimatifs des services de conférence et autres services qu'entraînera la tenue de la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention s'élèvent à **464 800 dollars des États-Unis**. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts. Il convient de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la Conférence, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.

3. S'agissant des dispositions financières, il est rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 14 de la Convention, «les coûts … seront assumés par les États parties et les États non parties à la […] Convention participant [aux réunions] selon le barème dûment ajusté des quotes-parts des Nations Unies».

4. Sachant que les préparatifs de la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention supposent des débours préalables et que les frais occasionnés par la tenue de ladite Conférence ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, le secrétariat établira des avis de recouvrement qui seront diffusés dès que les États parties, à leur treizième Assemblée, auront accepté l'estimation des coûts fournie ci-après, conformément à la pratique établie.

5. Il incombera aux États parties d'acquitter leur part des coûts estimatifs dès réception de l'avis de recouvrement.

Troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction
Maputo, 23-27 juin 2014
(Montants en dollars des États-Unis)*

Services de conférence	*Service des séances*	*Documentation à établir avant la réunion*	*Documentation à établir au cours de la réunion*	*Comptes rendus analytiques*	*Documentation à établir après la réunion*	*Services d'appui*	*Divers*	***Total***
Interprétation et service des séances[1]	274 600							**274 600**
Traduction, reproduction et distribution		106 600	7 000		7 000			**120 600**
Services d'appui								
Divers[2]							26 200	**26 200**
Total	**274 600**	**106 600**	**7 000**		**7 000**		**26 200**	**421 400**

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	421 400
B.	Coûts divers:	
	1) Matériel et fournitures	2 000
	2) Frais de voyage pour la mission de planification (deux fonctionnaires pendant cinq jours ouvrables chacun)	13 500
	3) Frais de voyage pour le personnel de l'ONU en poste à Genève (trois fonctionnaires pendant huit jours ouvrables chacun)	22 900
	Total partiel	**38 400**
	Coûts d'appui au programme (13 % en plus de B)	5 000
	Sous-total B	**43 400**
	Total général (arrondi) A + B	**464 800**

* Au taux de USD 1 = CHF 0,896.

[1] Dont 175 800 dollars É.-U. pour les frais de voyage, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée de 20 interprètes et de six fonctionnaires chargés du service des séances (un assistant de conférence, un coordonnateur de conférence, un commis au contrôle de la documentation, un commis à la distribution des documents, un commis à la reproduction des documents et un assistant en technologies de l'information).

[2]/ Secrétaire (1 × 20 jours): 7 900 dollars; heures supplémentaires secrétariat (10 heures): 700 dollars; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières: 17 600 dollars.